

Indre-et-Loire : quand les biens des entreprises liquidées sont mis aux enchères

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 05/03/2023 à 20:00 | Mis à jour le 05/03/2023 à 20:00



Fanny Boutard devant du matériel bientôt dispersé aux enchères.
© Photo NR, Bruno Pille

À Tours, l'étude Jabot disperse une fois par mois les biens des entreprises liquidées. Ces ventes sont confiées à Fanny Boutard, clerc judiciaire de commissaire-priseur. Coulisses.

Adjugé ! Vendu ! La célèbre formule des commissaires-priseurs, accompagnée de leurs coups de marteau, vaut aussi bien pour les ventes aux enchères volontaires que judiciaires. À Tours, ces dernières sont confiées à Fanny Boutard et organisées au rythme d'une vente mensuelle.

« La vente judiciaire est le résultat d'une décision de justice et d'une procédure de saisie des biens d'un débiteur, une personne physique ou morale, pour rembourser ses créanciers. C'est donc un cas de vente forcée », explique la clerc judiciaire de l'étude Jabot.

Des ventes sur photos après inventaires

Ses motifs sont principalement la saisie judiciaire des biens d'une personne endettée incapable de rembourser ses créanciers, la liquidation judiciaire d'une entreprise en

cessation de paiements, la vente judiciaire d'un bien (immobilier) qui peut faire l'objet d'un contentieux dans un divorce ou une succession.

Les mandataires judiciaires sont les principaux interlocuteurs de Fanny Boutard. « *Dans 80 % des cas, il n'y a pas de repreneurs et il faut donc vendre.* »

La salle Giraudeau n'est pas le lieu idéal pour stocker la totalité des biens saisis. Aussi, les ventes judiciaires s'organisent-elles à partir d'inventaires d'objets photographiés, projetés sur écrans. Le public, présent physiquement ou connecté à la plateforme [Interencheres](#), peut ainsi faire ses choix.

Ordinateurs, articles de sex-shop, guillotine : tout est dispersé

Les enchères judiciaires conduisent Fanny Boutard à inventorier un panorama d'objets à 360 degrés : de l'ordinateur de l'autoentrepreneur au mobilier d'hôtels-restaurants, matériels de boulangerie, les jouets d'un magasin fermé, de l'outillage petit ou gros (liquidation Outiror), une licence IV. Il y a même eu une palette d'articles issus de sex-shop... « *On a été interpellé dans un dossier pour un élevage de faucons, se souvient-elle. Mais il n'y a pas eu de vente. Ils ont été donnés...* ».

La clerc judiciaire se souvient aussi de la dispersion des rotatives de l'imprimerie Mame à l'export ou, plus récemment, des actifs de l'association Ara à Amboise, organisatrice de sons et lumières pendant plus de quarante-cinq ans : une guillotine fut vendue avec le lot des décors.

L'argent va aux mandataires judiciaires qui le redistribuent aux créanciers « par priorités ». « *Je fais mes estimations au prix du marché, dans l'intérêt du dossier* », ajoute Fanny Boutard. Le pourcentage de sa rémunération est de 14,28 %, contre 21 % prélevés par les commissaires-priseurs dans des enchères volontaires.

Prochaine vente de matériels : jeudi 16 mars 2023.

- [A LA UNE LOCAL](#)
- [INDRE-ET-LOIRE](#)
- [TOURS](#)



Bruno PILLE

Journaliste, rédaction de Tours